

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 04 avril 2024**

---

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Angélique DE SOUSA DA SILVA

Pouvoir : Catherine MAHE donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT, Axel Romain BERNARD donne pouvoir à Michel BOUTANT, Martine VALLADEAU donne pouvoir à Claude BARON, José DELIAS donne pouvoir à Pascal BIGOT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Claude BARON - Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Ginette VIGNAUD

Secrétaire de Séance : Marie-Jo BUHAJ

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 mars 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 25 mars 2024

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h31

1) Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de délibération et la prévision des recettes fiscales transmise par la direction des finances publiques qui retrace les différents impôts perçus par la collectivité et les dotations de compensation versées par l'Etat. M. DELAHAYE présente le détail de l'état 1259 en faisant un comparatif entre l'exercice 2023 et 2024. La commune a fait le choix de maintenir les taux de 2023 pour l'exercice 2024. Il est rappelé que la loi de finances a voté une augmentation des bases de 3,9 %.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Vote du Budget primitif (budget commune)

Monsieur Vincent Delahaye présente le budget primitif 2024, les élus ayant reçu les documents de présentation du budget primitif 2024.

L'adjoint aux finances présente dans le détail la section de fonctionnement en insistant sur les évolutions financières les plus importantes (énergie par exemple). Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 2 053 194,99 €. La section de fonctionnement regroupe les charges à caractère général qui permettent d'assurer le fonctionnement au quotidien de la collectivité, les dépenses de personnel, les subventions aux associations, et les contributions aux différents organismes qui assistent la collectivité dans sa gestion quotidienne.

Les recettes comprennent la fiscalité directe locale, les dotations de l'état, les domaines et services. La section de fonctionnement 2024 dégage un autofinancement de 360 275,99 euros qui servira à financer les investissements de la commune. Il est à noter que les crédits budgétaires sur l'opération façade seront inscrits en investissement.

La section d'investissement se compose en dépenses et en recettes, des opérations financières (remboursement d'emprunts), des opérations d'équipement (investissements de la commune), des subventions obtenues pour les projets d'équipement.

## Les restes à réaliser :

Ce sont les dépenses engagées au cours de l'exercice 2023 (bon de commande, devis) qui seront réalisées et payées au cours de l'exercice 2024.

### DEPENSES

ARTICLE/ OPERATION	INTITULE	Crédit prévu au niveau du chapitre	A inscrire en Reste à réaliser
Op 0286/Article 2152	Ecole maternelle	13 100,00	895,35
Op 0318/Article 2031	Gymnase	5 665,78	3 000,00
Op 0351/Article 21318	Logement groupe scolaire	10 000,00	3 976,50
Op 0356/Article 21318	Vestiaire Stade	13 974,00	2 551,20
Op 0390/Article 21534	Eclairage public	3 500,00	3 401,30
Op 0395/Article 2315	FDAC	17 310,00	17 308,16
Op 0633/ Article 2152	Rue du Moulin	2 400,00	2 397,79
Op 142/Article 2315	Aménagement du bourg	386 560,84	37 418,81
Op0143/article 2112	Grenord aménagement	20 100,00	3 000,00
Op 146/Article 21312	Ecole plan de relance numérique	7 766,00	7 094,00
	<b>TOTAL</b>		<b>81 043,11</b>

### RECETTES

CHAPITRE/ ARTICLE	INTITULE	Crédit prévu au niveau du chapitre	A inscrire en Reste à réaliser
1323	Départements	106 800,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	55 000,00	69 540,64
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	68 331,71	
13	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>230 131,71</b>	<b>69 540,64</b>

### INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2024

SERVICE	N° opération	Article comptable	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TTC
Matériel serv. Tech	Op. 0634	215731	Camion multi benne	44 810,00
Matériel serv. Tech	Op .0634	2158	Matériels service technique (souffleur, taille haie...)	8 642,00
Matériel serv. Tech	Op. 0634	21318	Alarme ateliers municipaux	3 350,00
Tx piscine	Op. 0560	21351	Transformation de l'ancienne piscine en bassin de rétention d'eau	31 300,00
Che. Rte de Limoges	Op. 0635	2151	Cheminement piétonnier route de Limoges	55 491,00
Panneaux historiques	Op. 0638	2152	Signalétique historique, pupitres d'interprétation en acier inoxydable	8 400,00
Ecole primaire	Op. 0228	21312	Toiture école	15 000,00
Ecole primaire	Op. 0228	23158	Peinture portail + portail école	10 000,00
Matériel 2024	Op. 0346	2188	Enveloppe votée pour des dépenses imprévues	70 637,06
Vestiaire stade	Op. 0356	21318	Porte des vestiaires stade municipal	14 000,00
Rondpoint Chassat	Op. 0636	2128	Autres agencements et aménagements	6 000,00

Restaurant scolaire	Op. 0350	21848	Equipements dans le cadre de la mutualisation de la restauration scolaire avec le collège	7 050,00
Foncier	Op. 06251	2118	Frais de bornages pour échanges de terrains	2 000,00
Gymnase	Op. 0318	2313	Réhabilitation	80 824,00
Salle des fêtes	Op. 0407	21311	Toiture salle des fêtes	14 334,00
Logement école	Op. 0351	21318	Autres bâtiments publics	1 000,00
Piste athlé	Op 0637	2128	Réhabilitation piste athlétisme	9 580,00
Aménagement. Bourg	Op. 142	2152	Installation de voirie	8 400,00
Passerelle	Op. 0503	2152	Garde corps de la passerelle	20 000,00
Tx de voirie	Op. 0580	2151	Travaux sur le réseau de voirie	30 000,00
Tennis couvert	Op. 0400	21318	Travaux toiture	23 153,00
Façades	Op. 0630	20422	Opération rénovation façade rue Souchet et rue de Limoges	20 000,00
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>483 971,06</b>

Le remboursement des emprunts s'élève à 68 528,86 €

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme totale de 852 342,23 €. La commune de Chabanais ne recourra pas à l'emprunt en 2024 ni au levier fiscal. M. BARON liste les investissements nouveaux de l'exercice 2024.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération approuvant le budget primitif 2024. Adopté à l'unanimité.

### 3) Vote du Budget primitif (budget assainissement)

Monsieur Delahaye présente le budget primitif 2024, les élus ayant reçu les documents de présentation du budget primitif 2024.

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme totale de : 152 374,00 euros. La section de fonctionnement se compose des recettes liées à l'activité, les transferts au compte de résultats des subventions et le reversement d'Agur suite à la signature du protocole de fin de contrat. En dépenses : les amortissements des équipements, les intérêts de la dette et le virement à la section d'investissement pour un montant de 53 414,00 euros.

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme totale de : 249 918,89 €. La section d'investissement supporte une étude sur les réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération approuvant le budget primitif 2024. Adopté à l'unanimité.

### 3) Délibération du conseil municipal portant approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération de réhabilitation du gymnase

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénover le gymnase de la commune. En effet le gymnase est vétuste et ne répond plus à différentes normes dont l'accessibilité et aux confort pour les usagers (conforts thermique et phonique). Le projet permettrait aussi d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques en toiture afin de produire de l'électricité pour la collectivité.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 835 000€ TTC coût d'opération, dont 572 000€ HT affectés aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre. La délibération donne pouvoir au maire pour la recherche de financement auprès des partenaires institutionnels.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le maire évoque l'étude faite par le CRER pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école.

Le maire rappelle que la piscine subira une requalification en bassin de rétention d'eau. Elle sera utilisée pour arroser les parterres de la ville ainsi que la végétalisation de la cour de l'école. Une ligne de crédit permettant d'engager les dépenses de maîtrise d'œuvre a été inscrite au budget primitif.

Le maire fait un résumé des inondations suite à la crue de la Vienne du 30 mars 2024. Le message d'alerte de Vigicrues est arrivé à 9 heures 04 du matin alors que les rues de Chabonais étaient déjà impactées depuis 6 heures 30 du matin. Suite à l'intervention de M. DARMANIN qui veut placer les départements de la Vienne et de la Haute Vienne en état de catastrophe naturelle. Des courriers ont été adressés au ministre de l'intérieur pour lui rappeler que la Vienne traverse la Charente Limousine ainsi qu'à la préfète pour solliciter le classement de la commune de Chabonais en état de catastrophe naturelle. Un questionnaire a été distribué à la population de Chabonais suite à la crue du 30 mars 2024, l'objectif sera à terme d'affiner le plan de sauvegarde.

L'établissement Société Nouvelle Noble à Chabonais a été repris par une entreprise d'Aulnay, la société Aulnay transports. Une rencontre devra être organisée pour les frais de voirie du chemin des Bouvières.

La séance est levée à 22 h 10

CHABONAI, le 26 avril 2024

Secrétaire de Séance

Le Maire

Marie-Jo BUHAJ

